

Formation & Reconversion : connaître ses droits pour mieux agir

Nouvelle étape pour la reconversion professionnelle en 2025

Le **26 juin 2025**, un **Accord National Interprofessionnel (ANI)** sur la reconversion professionnelle vient d'être signé.

✅ Pas de nouveaux droits, mais des garanties renforcées pour sécuriser vos choix, protéger votre CPF et fluidifier vos transitions.

Ce qu'il faut retenir :

1. Pas de nouveaux droits, mais plus de garanties

L'accord ne crée pas de nouvelles aides, mais clarifie et sécurise les dispositifs existants.

💬 « Il n'y a pas de nouveaux droits, mais on n'en a pas perdu. » (CFDT)

2. Le CPF reste un outil personnel et protégé

- Usage **uniquement avec accord du salarié**
- Limité à **50 % des droits** pour une mobilité interne
- Pour une mobilité externe : accord obligatoire pour éviter les dérives

3. Le PTP devient plus sûr

- Clause de **réintégration** en cas d'échec dans l'entreprise d'accueil
- Sécurisation des parcours pour **oser sans peur** la reconversion

En résumé :

Cet ANI ne révolutionne pas les droits, mais :

- Protège votre **liberté de choix**
- Valorise les parcours choisis
- Sécurise les transitions professionnelles

Tous concernés : RH, CEP, conseillers, acteurs de l'insertion, c'est le moment de traduire ces règles en leviers concrets.

À retenir : Derrière chaque reconversion, il y a une trajectoire, un projet de vie.

Cap sur Demain, c'est accompagner ces choix.

#CPF #PTP #Reconversion #Formation #DroitsSalariés #Insertion

#CapSurDemain #VeilleCIP

